



Stratégie gagnante avec

Le Contrat de professionnalisation

maya-campus.fr



Le contrat de professionnalisation



Les engagements de l'étudiant salarié :

- Faire le travail et les différentes tâches qui lui sont confiés,
- Respecter l'entreprise et son fonctionnement,
- Suivre la formation au centre et passer les différentes épreuves des examens.



Les engagements de l'entreprise :

- Désigner un tuteur qui supervisera le jeune,
- Assurer la mise en pratique des compétences,
- Respecter la législation du travail,
- Prévenir le centre de formation de tous problèmes éventuels.



Quels avantages pour l'employeur ?

L'employeur rémunère le jeune à hauteur de **65 ou 80 % du SMIC**. De plus, il peut appliquer la «**Réduction Générale**» sur ce salaire et bénéficier ainsi d'un **allègement considérable de charges sociales**.

L'OPCO de l'entreprise, sous réserve de son accord, finance la formation en centre du jeune en contrat de professionnalisation.

Pour un employeur, prendre un jeune en alternance, en contrat de professionnalisation c'est :

- **Préparer l'avenir** en investissant sur de nouveaux talents,
- **Dynamiser** ses équipes et faire évoluer son métier,
- Permettre au jeune de mettre en application immédiate ses connaissances et son savoir-faire,
- Lui permettre d'**acquérir une expérience** en travaillant sur les **projets concrets de l'entreprise**.



Qu'est-ce qu'un contrat de professionnalisation ?

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail particulier. Il est signé entre l'Entreprise et un jeune de moins de 25 ans (sous conditions), aux demandeurs d'emploi de 26 ans et plus, ainsi qu'aux bénéficiaires de minima sociaux (sans limite d'âge pour ces derniers) pour une durée moyenne d'un an.

C'est un Contrat de Travail à Durée Déterminée qui peut être rompu à l'initiative de chacune des parties durant le mois de période d'essai.



Qu'est-ce qu'être salarié en contrat de professionnalisation ?

C'est faire partie intégrante d'une entreprise, comme tout autre salarié, avec un niveau de compétence de technicien, et bénéficier d'une formation complémentaire d'enseignement supérieur en spécialisation métier, dispensée par Maya Campus, au sein de son centre de formation.



Pour plus d'informations <https://travail-emploi.gouv.fr/mot/contrat-de-professionnalisation>



Quelle rémunération ?

Age	CAP ou TITRE PRO inférieur au bac	Titre ou diplôme professionnel égal ou supérieur au bac
Moins de 21 ans	55%*	65%*
De 21 à 25 ans	70%*	80%*
De 26 ans et +	85%*	85%*

➡ (*) % du SMIC (1 823,03 € brut) - 151,67 heures par mois - au 1^{er} janvier 2026)

Le contrat de professionnalisation



Quels avantages pour le jeune ?

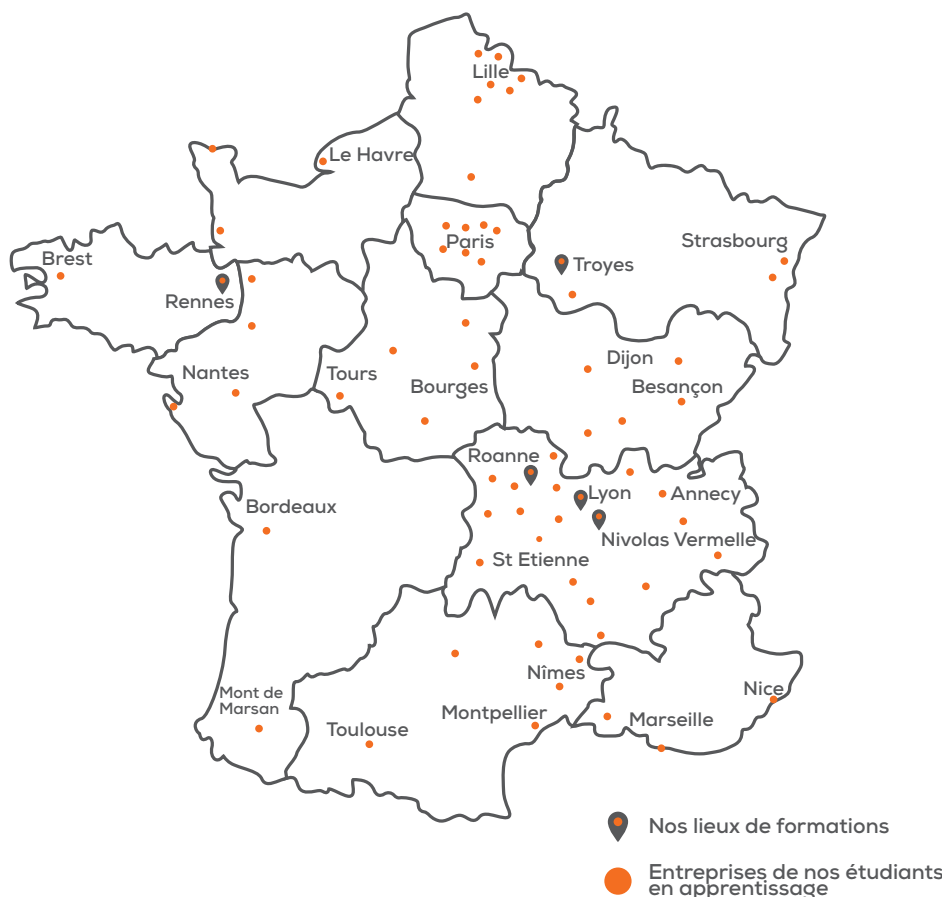
Tous nos centres d'apprentissage sont équipés de plateformes techniques et technologiques actuelles et en adéquation avec le monde professionnel.

Notre équipe pédagogique est spécialisée dans l'accompagnement de jeunes qui désirent vivre leurs études autrement.

Nos enseignants techniques sont aussi formateurs en entreprise afin de toujours être à la page des attendus des professionnels.

Nos classes sont à taille humaine pour permettre à chacun de trouver sa place et d'être accompagné.

MAYA CAMPUS aide particulièrement les jeunes dans la recherche d'un emploi en alternance, et apporte un réel accompagnement personnalisé.



Nos lieux de formations

Entreprises de nos étudiants en apprentissage



30 ans d'expérience
au service de la filière
Textile Habillement et
Distribution

Parmi nos références :

Cepovett - Thuasne -
Décathlon - Deveaux
- Devernois - France
Luxury Shirt - Elite
Créations - Millet
Mountain Group -
Lacoste - Hexcel
Reinforcements
- Fusalp - Promod
- Sprintex - La Halle
- Bonton - Zadig &
Voltaire - Kiabi -
Groupe Martin
Lalande - Urgo -
Lacoste - La Redoute
- Porcher Industries -
Petit Bateau - Sigvaris
- Chomarat - entre
autres ...



Contact

Campus Roanne : Technopôle Diderot - 1, rue Charbillot - 42335 ROANNE cedex
Tél : 04 77 23 63 98 - campusroanne@maya-campus.fr

Campus Isère : Lycée ST Marc 1000 rue du Vernay - 38300 NIVOLAS VERMELLE
Tél : 04 76 05 11 33 - campusisere@maya-campus.fr

Siège **MAYA CAMPUS GROUPE**

Villa Créatis 2 rue des mûriers - CP601 - 69258 LYON Cedex
Tél : 04 72 53 63 10 campuslyon@mayacampus.fr